

Bureau du 1 avril 2008

Décision n° B-2008-6104

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 11, rue du Sablon appartenant à M. Khoi Hoang et Mme Le Can Duong**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 11, rue du Sablon à Décines Charpieu, appartenant à monsieur Khoi Hoang et madame Le Can Duong, nécessaire à l'élargissement de ladite rue, rendu indispensable par les travaux de réalisation du tramway Léa et de la piste cyclable le longeant.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 30 mètres carrés, cédée libre de toute occupation ou location, à détacher d'une parcelle plus grande cadastrée sous le numéro 506 de la section AV.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Khoi Hoang et madame Le Can Duong céderaient à la Communauté urbaine ce terrain à titre gratuit selon les dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 275-05-00080 en date du 15 février 2006. La Communauté urbaine ferait également procéder, à ses frais, à divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété à savoir :

- la reconstruction des piliers destinés à recevoir le portail et le portillon fournis par le vendeur ainsi que la pose de ceux-ci,
- le raccordement de la murette existante avec le portillon à poser,
- le déplacement dans la murette existante de la logette EDF.

Ces travaux sont estimés à 8 000 € TTC et ne constituent pas une charge augmentative du prix de vente ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située 11, rue du Sablon à Décines Charpieu et appartenant à monsieur Khoi Hoang et madame Le Can Duong, à titre purement gratuit.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une déclaration préalable.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0917 le 19 septembre 2005 pour la somme de 4 500 000 €.

4° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine. Cette acquisition fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € environ de frais d'actes notariés et de 8 000 € TTC de travaux au compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,